



NOTICE ACCESSIBILITE

PROJET IENA / PARIS

**PALAIS DE IENA
CESE**

Restauration de l'hémicycle

1 Avenue de Iéna

75016 PARIS



SOMMAIRE

Notice accessibilité

1.	PRESENTATION :	3
2.	CLASSEMENT / EFFECTIF :	5
3.	REGLEMENTATION APPLICABLE :	5
4.	DISPOSITIONS TECHNIQUES APPLICABLES AU PROJET	5
4.1	Cheminements extérieurs	5
4.2	Accès à l'établissement	5
4.3	Circulations intérieures horizontales	5
4.4	Circulations intérieures verticales	5
4.5	Ascenseurs :	5
4.6	Portes et SAS	6
4.7	Equipements, mobilier et dispositifs de commande	6
4.8	Sanitaires	6
4.9	Eclairage	6
4.10	Salle	6



1. PRESENTATION :

Présentation générale du contexte :

La présente notice a pour objectif de présenter les dispositions visant la sécurité incendie adoptée dans le cadre des travaux de restauration de l'hémicycle du palais de l'éna abritant le conseil économique et social situé 1 avenue de l'éna Paris 16^{ème} arrondissement.

Le projet prévoit la restauration des parements béton ainsi que le dégagement du lanterneau par la dépose du lustre central, il comprend également le réaménagement de la salle pour améliorer l'accessibilité et la circulation des personnes :

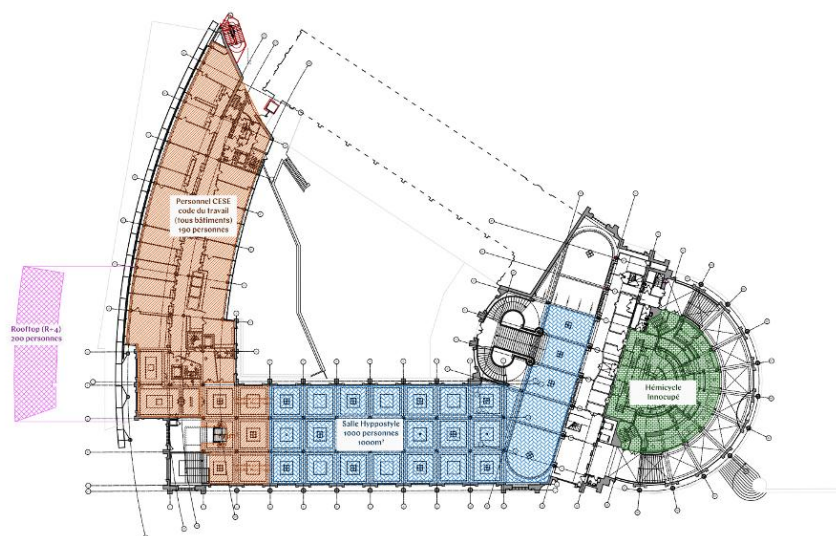
- Reconfiguration de la tribune présidentielle et parterre
- Rénovation des gradins des conseillers et des tribunes publiques
- Reconfiguration de l'accessibilité handicapée
- Rénovation de l'installation audiovisuelle
- Rénovation de l'éclairage
- Révision et modernisation des CTA

Le conseil économique social et environnemental est classé ERP de 2^{ème} catégorie de type L, T, et W. Il s'agit d'un établissement en cours d'exploitation sous avis favorable de la commission de sécurité dont la dernière visite périodique a été réalisée le 02 juillet 2025 et est assorti de 6 prescriptions

Effectif et classement existant :

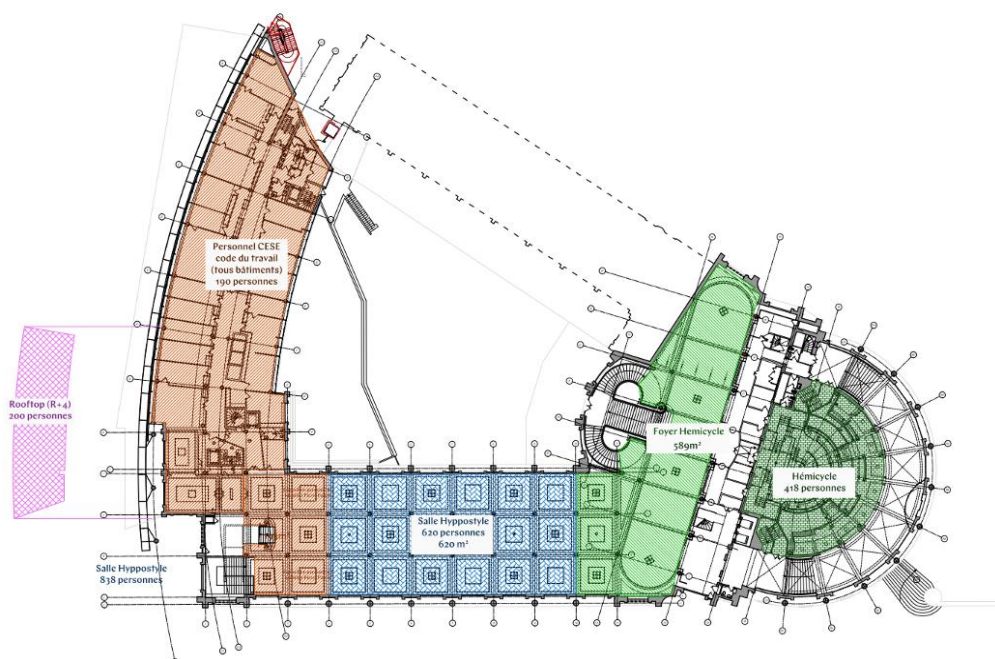
Les effectifs dans le cadre de l'existant sont déterminés de la manière suivante :

- L'effectif personnel, déclaratif sur l'ensemble de l'établissement, est de 190 personnes
- L'effectif public du Rooftop est de 200 personnes calculées sur la base de 1p/m² et contrôlé par un système de comptage manuel au niveau de l'ascenseur
- Les zones accessibles au public sont réparties sur le niveau RdC pour l'accès et au R+1 sur la salles Hypostyle, le foyer de l'hémicycle et l'hémicycle.
- Il est considéré les scénarios suivants dans l'usage de l'établissement :
 - o Exploitation 1 : Usage de la salle hypostyle seule sur une surface de 1000m² à raison de 1p/m² au titre d'un usage polyvalent de type L ou d'exposition de type T avec un système de comptage. Usage actuel de l'établissement et de l'usage de la salle hypostyle.
 - o Exploitation 2 : Usage simultané de la salle hypostyle et de l'hémicycle avec une surface limitée dans l'exploitation de la salle hypostyle à 600m² pour un usage polyvalent de type L ou d'exposition de type T avec un système de comptage.
- Récapitulatif des effectifs :
 - o Exploitation 1 :
 - Salle hypostyle : 1000 personnes et 30 personnes au titre du personnel
 - Personnel CESE : 190 personnes
 - Rooftop : 200 personnes
 - Total : 1420 personnes



○ Exploitation 2 :

- Salle hypostyle : 620 personnes et 20 personnes au titre du personnel
- Hémicycle et son foyer : 418 personnes
- Personnel CESE : 190 personnes
- Rooftop : 200 personnes
- Total : 1448 personnes



L'établissement total de l'établissement sera donc toujours inférieur à 1500 personnes, L'établissement conservera donc son classement initial en 2^{ème} catégorie de type L, T et W.



2. CLASSEMENT / EFFECTIF :

Dans le cadre des travaux la restauration de l'hémicycle les effectifs de la zone concernée seront revus à la baisse avec un effectif après travaux de 412 personnes en lieu et place des 418 personnes au titre de l'existant, les effectifs sont répartis de la manière suivante :

- Tribune haute : 187 places + 6 PMR
- Salle basse : 200 places fixes + 6 PMR + 14 personnes au titre de la tribune présidentielle.

Le classement de l'établissement ne sera pas modifié, et les effectifs du mode d'exploitation 2 seront déterminés de la manière suivante :

- o Salle hypostyle : 620 personnes et 20 personnes au titre du personnel
- o Hémicycle et son foyer : 412 personnes
- o Personnel CESE : 190 personnes
- o Rooftop : 200 personnes
- o Total : 1442 personnes

L'établissement total de l'établissement sera donc toujours inférieur à 1500 personnes, L'établissement conservera donc son classement initial en 2^{ème} catégorie de type L, T et W.

3. REGLEMENTATION APPLICABLE :

Les textes suivants seront appliqués :

- Code de l'Urbanisme.
- Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 8 décembre 2014 modifié, accessibilité des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant

4. DISPOSITIONS TECHNIQUES APPLICABLES AU PROJET

4.1 Cheminements extérieurs

Non modifié par les travaux

4.2 Accès à l'établissement

Non modifié par les travaux

4.3 Circulations intérieures horizontales

Les circulations auront une largeur de 120 cm.

Un espace de manœuvre de porte sera prévu de part et d'autre de chaque porte des locaux accessibles aux UFR.

L'accès la salle sera existant non modifié pour la partie basse et haute.

4.4 Circulations intérieures verticales

Non modifié par les travaux

4.5 Ascenseurs :

Non modifié par les travaux



4.6 Portes et SAS

Les portes principales desservant des locaux seront de 90cm.

Un espace de manœuvre de porte sera prévu de part et d'autre de chaque porte

Les poignées de porte répondront aux exigences suivantes :

- être facilement préhensibles et manœuvrables en position " debout " comme " assis ", y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet ;
- leur extrémité doit être située à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant

L'effort nécessaire pour ouvrir la porte sera inférieur ou égal à 50 N, que la porte soit ou non équipée d'un dispositif de fermeture automatique

4.7 Equipements, mobilier et dispositifs de commande

Les équipements et le mobilier seront repérables grâce notamment à un éclairage particulier ou à un contraste visuel.

Les dispositifs de commande seront repérables par un contraste visuel ou tactile.

L'ensemble des équipements seront installés à une hauteur comprise entre 0,9m et 1,3m.

Un espace d'utilisation sera prévu devant tout équipement accessible.

4.8 Sanitaires

Non modifié par les travaux

4.9 Eclairage

Un éclairage minimal sera prévu de la manière suivante :

- 200 lux au droit des postes d'accueil ;
- 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales ;
- 150 lux en tout point de chaque escalier et équipement mobile.

4.10 Salle

Il sera prévu 6 emplacements UFR dans la tribune haute et 6 emplacements dans la tribune basse.

Les emplacements seront desservis par des cheminements praticables

Il sera prévu une boucle à induction magnétique ou tout autre système sur substituant à la technologie.